



## **LE CONSEILLER MUNICIPAL DENIS VÉZINA NOMMÉ MAIRE SUPPLÉANT**

---

**Saint-Basile-le-Grand, le 10 juillet 2024** – En vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal est tenu de nommer un maire suppléant ou une mairesse suppléante, pour la période qu'il détermine, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou qu'il est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

Ainsi, lors de la séance ordinaire du 2 juillet dernier, Denis Vézina, conseiller municipal du district 3, a été nommé afin d'assumer les fonctions de maire suppléant pour la période du 3 juillet au 4 novembre 2024 inclusivement. Il a également été résolu qu'il soit autorisé à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

Rappelons que M. Vézina est responsable des dossiers relatifs aux loisirs, à la culture, à la vie communautaire ainsi qu'aux ressources humaines. Il est également membre de divers comités consultatifs municipaux, dont le comité de développement culturel et le comité des ressources humaines, et il siège à la Table des présidents.

Pour en savoir plus sur les membres du conseil municipal, consultez le [villesblg.ca/conseil](https://villesblg.ca/conseil).

- 30 -

Source : Kristelle Villeneuve-Beauchamp, agente de communication et nouveaux médias  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8116 | [k.villeneuve@villesblg.ca](mailto:k.villeneuve@villesblg.ca)

**Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)